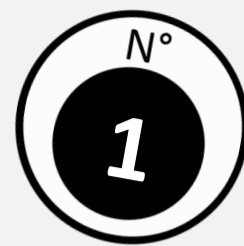


DINOZÉ



Les élus vous présentent le

BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 1 – Jeudi 24 Mars 2022

Le mot du Maire

Chers habitants,

Cette année 2022 sera ponctuée par 4 week-ends d'élections, d'abord pour les Présidentielles, les dimanches 10 et 24 avril (ouverture du bureau de vote de 8 h à 19 heures), puis les dimanches 12 et 19 juin pour les élections législatives. Les cartes électorales ont été distribuées il y a quelques jours dans vos boîtes aux lettres.

Même si les restrictions liées au COVID-19 sont levées, je vous engage à la plus grande prudence, il y a encore de nombreuses contaminations, ainsi je vous invite à porter le masque, même si ce dernier n'est plus obligatoire et de vous munir de votre stylo personnel pour signer le registre de vote. Du gel hydro-alcoolique sera à votre disposition à l'entrée du bureau.

Notre commune est née officiellement le 8 avril 1932, il y a tout juste 90 ans. Si la météo le permet, une exposition sur l'histoire du village sera organisée dans la cour de l'école lors du premier tour des élections présidentielles, le 10 avril, au second tour en cas de mauvaises conditions météorologiques. Les enfants des écoles planteront un arbre commémoratif à côté de l'école le vendredi 8 avril, jour exact du 90^{ème} anniversaire de Dinozé.

Je vous rappelle que vous pouvez suivre l'actualité de notre commune à travers nos différents supports de communication qui sont régulièrement mis à jour.

Site internet : <https://dinoze.fr>

Facebook : <https://www.facebook.com/DinozeOfficiel>

Instagram : https://www.instagram.com/dinoze_officiel/

L'équipe municipale reste à votre écoute, n'hésitez pas à la solliciter.

Bien à vous,

Le Maire, Wilfrid Grandmaire.

Compte rendu du conseil municipal

Le Jeudi 24 Mars 2022 à 20h15

Présents :

ANTION Olivier, CHEVRIER Nathalie, CHEVRY Violaine, DEFRANOUX André, DIDOT Marie, EFE Aurélie, FREMIOT Jérémy, GRAND Stéphanie, GORNET Patricia, GRANDMAIRE Anthony, GRANDMAIRE Wilfrid, PERRIN Stéphanie, TOURNATORY Sandrine, VINCENT Patrice.

Excusée :

COLOMBAIN Camille ayant donné pouvoir à GRANDMAIRE Anthony.

Adhésion au service commun en matière d’instruction des actes d’urbanisme de la communauté d’agglomération d’Épinal :

Le conseil municipal **approuve à l’unanimité l’adhésion à la nouvelle convention** et autorise le maire à signer la convention de mutualisation auprès de la CAE.

Instauration d’une aide à la rénovation des logements vacants :

La CAE a souhaité mettre en place une aide à la rénovation des logements vacants (sous certaines conditions liées à l’âge du logement et de la durée de la vacance) calculée sur la base de 10% du montant HT des travaux et plafonnée à 10 000 €.

Il est proposé aux communes d’abonder cette aide à hauteur de 2.5 % du montant HT des travaux plafonnée à 2000 € par logement.

Le conseil municipal accepte à l’unanimité la création d’une prime à la rénovation par an, soit 2000 € venant abonder l’aide versée par la CAE.

Projet d’aménagement du bourg :

Le conseil se prononce à l’unanimité sur le principe d’une réflexion à l’aménagement du centre bourg pour une aire de jeux. Il autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires au projet d’aménagement et à solliciter les services de l’AMO (Assistance Maitrise d’Ouvrage) de la CAE.

Demande de subvention :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de soutien de l’association des jeunes Sapeurs-Pompiers d’Épinal. Cette association forme des recrues dès l’âge de 13 ans afin de préparer un brevet national et devenir sapeurs-pompiers volontaires. Notre commune compte d’ailleurs plusieurs jeunes sapeurs-pompiers.

Le conseil vote à l’unanimité une aide 100 € à l’association des Jeunes sapeurs-pompiers de l’agglomération d’Épinal.

Attribution d’un fonds de concours par la communauté d’agglomération d’Épinal :

La commune a acquis en 2021 trois radars pédagogiques pour un montant de 6151,50 € HT. Une demande de subvention de 3000 € a été sollicitée par Monsieur le Maire auprès de la CAE

Cette demande a été accordée par le conseil communautaire en décembre 2021.

Le Conseil Municipal autorise à l’unanimité Monsieur le Maire à signer avec la CAE la convention de cette subvention de 3000 € au profit de notre commune.

Programme ONF :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le programme proposé par l'ONF au sujet des travaux sylvicoles (nettoisement et régénération) mais refuse les travaux de maintenance qui seront assurés par notre employé communal.

Renouvellement du bail de la location de chasse communale :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la reconduite pour une période de 6 ans du lot n°1 à Monsieur RINGENBACH pour une surface de 76,29 ha au tarif de 13,02 € l'hectare soit 993,30 € par an.

Syndicat départemental d'électricité des Vosges :

Le Conseil Municipal réfléchit à l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tout document dans le cadre du transfert de la compétence « Infrastructures de recharge pour Véhicules Électriques ».

Compte de gestion :

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif 2021 :

Le Conseil vote à l'unanimité les résultats du compte administratif :

Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	67 917,67 €
Report de l'exercice de l'année précédente	209 466,46 €
Recettes de l'exercice	15 584,17 €
Résultat de l'exercice	Excédent 157 132,96 €

Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	344 624,44 €
Report de l'exercice de l'année précédente	187 515,83 €
Recettes de l'exercice	378 050,83 €
Résultat de l'exercice	Excédent 220 942,22 €

Taxes communales :

Le conseil valide une augmentation de 0,25 % du taux des taxes de l'état 1259 afin notamment de palier la hausse du coût de l'énergie (notamment le chauffage de nos écoles) et des matières premières. La quasi-totalité des hausses prévues a été absorbée par une maîtrise du budget primitif et des dépenses. Il convient cependant d'être prudent et d'anticiper, dans la mesure du possible, un avenir incertain à ce jour.

Vous constaterez cependant que nos taux sont maîtrisés par rapport à la moyenne Départementale Régionale et Nationale. La projection réalisée par la Trésorerie montre que l'impact sera de moins de 5 € en moyenne par foyer.

TAUX D'IMPOSITION DINOZE 2022				
--------------------------------------	--	--	--	--

	Dinozé	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe foncière sur propriétés bâties	11,20 %	12,05 %	12,34 %	15,44 %
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	16,59 %	25,49 %	32,84 %	43,64 %

Pour information, ci-dessus un comparatif avec les taux Départementaux, Régionaux et Nationaux.

Budget primitif :

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le budget primitif qui s'établit comme suit :

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	616 048,05€	616 048,05€

	Recettes	Dépenses
Investissement	349 562,68 €	349 562,68 €

Informations diverses

Machine à pain :

Une machine à pain a été installée sur le parking de l'école route d'Hadol par la boulangerie « Charlise » de Chantraine. Du pain frais est disponible 7j/7 24h/24. Il est conseillé de régler par carte bancaire sans contact. Ne pas oublier de sélectionner les informations sur l'écran tactile et d'indiquer le mode de règlement choisi (carte ou espèces). **Le pain est cuit sur place et toutes les 2h30 le pain non vendu est retiré automatiquement par la machine vous assurant ainsi un pain d'une grande fraîcheur. Le maintien de ce service est conditionné à une vente minimale de baguettes par jour, j'engage donc tous les habitants à l'utiliser pour pérenniser cette installation.** Les ventes sont en hausse régulière mais l'équilibre n'est pas encore atteint. L'équipe municipale a travaillé longuement pour la mise à disposition de ce service, nous espérons qu'il apporte satisfaction au plus grand nombre.

Capteurs CO₂ dans les écoles :

Dans le cadre d'une commande groupée de la CAE, la municipalité a décidé d'équiper les écoles du village de capteurs de CO₂. Ces capteurs permettent de déterminer la fréquence d'aération nécessaire dans les salles de classe pour assurer la sécurité des enfants et du personnel.

Rue de la Houée :

Deux arbres ont été coupés dans le bas de la rue de la Houée afin de sécuriser et de donner plus de visibilité dans ce secteur.

Rue Camille Krantz :

Des panneaux Evoflashed ont été installés pour signaler et sécuriser les passages piétons. Les véhicules se présentant à une vitesse supérieure à 50 km/h déclenchent un flash d'avertissement. Ces dispositifs couplés aux radars pédagogiques semblent porter leurs fruits. A noter que des contrôles de gendarmerie sont régulièrement déployés sur notre commune à la demande de la municipalité.

Gripp de la montée de l'école :

Vous avez été nombreux à nous signaler l'inefficacité du « gripp » (bande verte en montant à l'école). **Après une réunion avec l'entreprise ayant réalisé l'aménagement, cette dernière s'est engagée à reprendre les travaux prochainement.**

Déplacement des panneaux de limite d'agglomération :

Après consultation et négociation avec les services du département, **nous avons obtenu l'accord de déplacement des panneaux de limite d'agglomération côté Arches, en amont de la rue de la Moselle.** En effet, dans la position actuelle, 28 foyers, 3 entreprises et le terminus du bus n°5 étaient hors agglomération, ce qui était inacceptable... Dans un premier temps la limitation entre la rue de la Moselle et le terminus du bus n°5 restera à 70 km/h mais en agglomération comme au Quéquement. **Nous pourrions envisager de demander 50 km/h si nous engageons des travaux de réduction de chaussée à cet endroit. C'est une première étape.**

Entretien de nos rues :

Après plusieurs années sans travaux, l'entretien de notre réseau routier devient une priorité. La commission travaux réalise actuellement un état des lieux. A noter que le taux de subvention fixé par le département est de 12 % cette année et sera portée à 20 % en 2023. **En fonction de ces critères, un programme pluriannuel sera arrêté en prenant en compte l'état actuel des chaussées.**

Boîte à livres :

Une boîte à livres est installée devant la Mairie. Cette boîte a été réalisée à la demande de la municipalité par les étudiants de l'ENSTIB sous la direction d'Alain Renaud, professeur et habitant de la commune. Un grand merci à l'école et à Monsieur Renaud. **Un compartiment est réservé aux livres enfants, ainsi si vous avez quelques livres jeunesse, vous pouvez les déposer soit à l'école soit à la mairie** dans le but d'alimenter le démarrage de cette boîte à livres qui devrait par la suite fonctionner en autonomie.

En parallèle, l'ENSTIB a offert aux enfants de l'école une vingtaine de TANGRAMS (jeux chinois).

Plaque de rue :

Le recensement de la population nous aura permis de constater que de nombreuses habitations n'avaient pas de numéros visibles de la rue. Ainsi la municipalité a fait un état des lieux et commandé environ 55 plaques à poser. **L'employé communal se présentera prochainement si vous êtes concernés** afin d'apposer cette plaque selon votre choix sur la maison, sur un muret, un poteau etc. **Merci de lui réserver le meilleur accueil.**

Vitesse dans les rues :

De nombreuses incivilités nous sont rapportées au sujet de la vitesse dans nos rues et pas seulement dans la rue Camille Krantz. Nous vous demandons de lever le pied et de penser aux enfants et personnes âgées qui sont particulièrement vulnérables sur nos routes. Prudence à tous.

Ukraine :

Plusieurs administrés ont émis le souhait d'accueillir des réfugiés venant d'Ukraine. Cette possibilité d'accueil peut s'exprimer sur une période fixée à l'avance au moment de votre déclaration d'intention. Vous pouvez vous porter candidat sur ce site Internet :

www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recensement-logement-particuliers-ukraine

Une personne ressource au sien du conseil municipal Camille COLOMBAIN est nommée, vous pouvez la contacter pour vos questions par téléphone ou par email :

Tel 06 77 42 83 83 email : camille-colombain@hotmail.fr

Une première famille vient d'arriver sur notre village, une maman et sa fille de 11 ans. **Nous lui souhaitons la bienvenue.**